

UNION DES CHAMBRES SYNDICALES DES METIERS DU VERRE
112-114, rue La Boétie – 75008 PARIS – Tél. 01 42 68 81 80 – Fax : 01 42 68 02 56

REÇU LE 1^{er} DEC. 2012

CGT-FO
M. Joël CHARTAUX
60 rue de Vergniaud
75640 PARIS Cedex 13

Paris, le 7 décembre 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

A Titre d'information, nous vous adressons la recommandation que notre commission patronale a décidé de diffuser.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces éléments et nous vous prions de recevoir l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Mlle Laure THIRIEZ
Secrétaire Générale

P.J : un exemplaire de la recommandation patronale du 17 Octobre

RECOMMANDATION PATRONALE SUR LES SALAIRES

A la suite de la réunion paritaire du 12 Octobre 2012, et en l'absence d'accord, l'Union des Chambres syndicales des Métiers du Verre fait la recommandation suivante à ses adhérents :

Salaires Minima Garantis Mensuels

Coefficients	SMG MENSUEL		RMAG
100	1 425,67 €	aucun salarié	17 251 €
105	1 425,67 €	non spécialisés - 3 mois	17 251 €
115	1 425,67 €	non spécialisés - 6 mois	17 251 €
125	1 426,00 €	Salariés spécialisés	17 285 €
135	1 428,47 €		17 284 €
145	1 431,27 €	Salariés qualifiés	17 318 €
155	1 434,07 €		17 352 €
165	1 436,87 €		17 386 €
175	1 448,00 €	Salariés haut. Qualifiés	17 521 €
190	1 470,00 €		17 787 €
205	1 534,50 €	Maître-ouvriers Agents de maîtrise Techniciens	18 567 €
215	1 577,50 €		19 088 €
230	1 642,00 €		19 868 €
250	1 728,00 €		20 909 €
265	1 792,50 €		21 689 €
295	1 921,50 €		23 250 €
315	2 105,50 €	Techniciens supérieurs	25 477 €
330	2 243,50 €	Cadres débutants Cadres confirmés	27 146 €
345	2 381,50 €		28 816 €
380	2 800,00 €		34 195 €
440	3 290,37 €		40 585 €
550	4 302,37 €		53 215 €
660	5 314,37 €	Cadres dirigeants	65 844 €

Entrée en vigueur

La présente recommandation prendra application à partir du 1er décembre 2012.

Fait à Paris, le 17 Octobre 2012,


 Jean Marc SERRES, *Président*